

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **11^e jour du mois de septembre 2023**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- Monsieur le maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2 (**ABSENTE**)
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général et Greffier suppléant
- Madame Sarah Richard, Trésorière et directrice générale adjointe
- Monsieur Stéphane Alain, directeur développement du territoire et directeur général adjoint
- Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction générale

Il est donc procédé comme suit :

2023-274

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu ;

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants ;

- 4.3 Dépôt de la pétition pour suspendre la participation au Projet éolien des Sources
- 6.4 Aide financière à la Société d'horticulture et d'écologie de Val-des-Sources pour les 65 ans de fondation de l'organisme
- 6.5 Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'entrepreneuriat des Sources
- 6.6 Soutien financier à la Manne du Centre d'Action Bénévole des Sources
- 8.8 Demande au programme Nouveaux horizons – Contes historiques

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 À 18H30 - DANS LA SALLE DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2023

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Remerciements de l'Ensemble vocal l'Escaouette pour la gratuité de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies
- 4.2 Lettre de démission de monsieur Patrick Merrien de la présidence du comité de citoyens AMI

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

6. DEMANDE D'APPUI

- 6.1 Demande de gratuité pour la location de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour l'activité « Un tatouage pour la santé mentale » de la Croisée des sentiers
- 6.2 Demande de gratuité pour la location de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour l'activité Viactive du Centre d'Action Bénévole des Sources
- 6.3 Participation à l'agenda 2024 des Filles d'Isabelle

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

8. ADMINISTRATION ET FINANCE

- 8.1 Approbation des listes des déboursés pour les mois de juillet et août 2023
- 8.2 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PRIMEAU
- 8.3 Adhésion au regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie de l'Union des municipalités du Québec
- 8.4 Renouvellement du contrat de service annuel de Somum Solutions
- 8.5 Octroi d'un mandat pour services professionnels à FNX INNOV inc. pour une étude de stabilité complémentaire dans le cadre du projet Destination Val-des-Sources 2025
- 8.6 Nomination de Sarah Richard à titre de Directrice Administration et Finance (Directrice générale adjointe)
- 8.7 Vente pour taxes 2023

9. **TRAVAUX PUBLICS**
10. **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Octroi d'un mandat à Gestion 2000 enr. pour les patinoires extérieures – Saison hivernale 2023-2024
- 10.2 Embauche de personnel pour le service des loisirs – Programmation automne 2023 – piscine et cours en salle
11. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
12. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
13. **PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**
14. **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée

3. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

2023-275

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juillet a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu ;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que rédigé.

Adoptée

2023-276

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 août a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu ;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 tel que rédigé.

Adoptée

2023-277

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 21 août a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu ;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2023 tel que rédigé.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

Remerciements de l'Ensemble vocal l'Escaouette pour la gratuité de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies

Lettre de démission de monsieur Patrick Merrien de la présidence du comité de citoyens AMI

Dépôt de la pétition pour suspendre la participation au Projet éolien des Sources

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Monsieur Leblanc, président de la Société d'Histoire, remercie chaleureusement la Ville de Val-des-Sources pour la réalisation du parcours historique à l'entrée de la Place de la Traversée.

Monsieur Claude Lavallière amateur de Pickleball demande à la Ville de Val-des-Sources de revoir l'emplacement du terrain de Pickleball extérieur. Présentement, celui en place est trop petit pour accueillir des joueurs de l'extérieur lors de tournoi.

Un citoyen demande des explications sur le suivi des travaux d'infrastructures, car la finition des terrains est négligée.

Un citoyen remercie la Ville de Val-des-Sources pour le lignage des zones de non-stationnement sur certains coins de rue et demande s'il serait possible de le faire également sur la 1^{re} Avenue. Monsieur propose qu'une poubelle soit installée sur la 3^e Avenue près de l'entrée de l'école secondaire.

6. DEMANDE D'APPUI

2023-278

DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DE LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES POUR L'ACTIVITÉ « UN TATOUAGE POUR LA SANTÉ MENTALE » DE LA CROISÉE DES SENTIERS

CONSIDÉRANT que la Croisée des sentiers organise depuis 2022, l'activité « Un tatouage pour la santé mentale »;

CONSIDÉRANT que cette activité a pour objectif de créer un mouvement pour la promotion de la santé mentale en ouvrant des discussions, en brisant les tabous ainsi que de rassembler les gens autour d'une même cause;

CONSIDÉRANT la demande de la Croisée des sentiers de pouvoir utiliser la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies les 10 et 11 mai 2024 pour l'activité « Un tatouage pour la santé mentale »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu:

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies par la Croisée des sentiers pour l'activité « Un tatouage pour la santé mentale ». L'utilisation de la salle se fera les 10 et 11 mai 2024. Cette gratuité doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2023-279

DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE LA RUE NOËL POUR L'ACTIVITÉ VIACTIVE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action Bénévole des Sources offre plusieurs services de soutien à domicile aux personnes âgées, dont le programme Viactive, visant à sensibiliser et initier ces derniers à la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'Action Bénévole des Sources de pouvoir utiliser la salle d'entraînement de la rue Noel gratuitement pour y tenir des séances du programme Viactive;

CONSIDÉRANT que le programme Viactive cadre avec la politique MADA (Municipalité amie des aînés) de la ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la salle d'entraînement de la rue Noel par le Centre d'Action Bénévole des Sources afin d'y tenir les sessions d'automne et d'hiver 2023-2024 du programme Viactive sous certaines conditions;

QUE L'organisme s'engage à monter et démonter la salle pour la remettre dans le même état qu'à l'arrivée;

QUE lorsque les groupes seront de plus de vingt (20) participants, la Ville de Val-des-Sources permet la tenue de l'activité dans la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies. La Ville de Val-des-Sources, se réserve le droit d'annuler la tenue d'une journée d'activité prévue à l'horaire avec un préavis de quarante-huit (48) heures pour des raisons de logistique de la salle. L'organisme s'engage à monter et démonter la salle pour la remettre dans le même état qu'à l'arrivée.

QUE cette gratuité doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2023-280

PARTICIPATION À L'AGENDA 2024 DES FILLES D'ISABELLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Filles d'Isabelle, Cercle St-Aimé pour la confection de leur agenda 2024;

CONSIDÉRANT que les sommes amassées serviront en grande partie pour la confection des paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources participe financièrement à l'agenda 2024 des Filles d'Isabelle, Cercle St-Aimé, en achetant un espace publicitaire au montant de 100 \$.

QUE cette aide financière doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2023-281

AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE VAL-DES-SOURCES POUR LES 65 ANS DE FONDATION DE L'ORGANISME

CONSIDÉRANT que la Société d'horticulture et d'écologie de Val-des-Sources fêtera son 65^e anniversaire de fondation le 22 septembre prochain;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville de Val-des-Sources pour soutenir l'organisme dans l'organisation de la soirée;

CONSIDÉRANT également la demande de la Société d'horticulture et d'écologie de Val-des-Sources de compter sur la participation d'un membre du Conseil lors de la soirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE le maire Hugues Grimard sera présent lors de la soirée du 22 septembre prochain;

QUE la Ville de Val-des-Sources remette une somme de 500 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Val-des-Sources pour l'organisation de la soirée du 65^e anniversaire de fondation de l'organisme.

QUE cette somme soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

QUE cette aide financière doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2023-282

PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'ENTREPRENEURIAT DES SOURCES

CONSIDÉRANT la demande de partenariat adressée par le président de la Chambre de Commerce et d'entrepreneuriat des Sources, monsieur Pier-Olivier Guin, afin d'appuyer leur mission de continuer à développer des projets innovants et stimulants pour le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que ce partenariat s'échelonne sur une période de deux (2) ans (2023-2024 et 2024-2025);

CONSIDÉRANT le plan de visibilité offert par la Chambre de Commerce et d'entrepreneuriat des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources appuie la mission de la Chambre de Commerce et d'entrepreneuriat des Sources par le biais d'un partenariat de deux ans au montant de 1 000 \$ par année.

QUE cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2023-283

SOUTIEN FINANCIER À LA MANNE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action Bénévole des Sources offre le service de soutien alimentaire via le service La Manne, et ce depuis 1987;

CONSIDÉRANT que le service de la Manne offre à plus de quatre-vingt-cinq (85) familles une aide de soutien alimentaire aux deux semaines;

CONSIDÉRANT que le service de la Manne n'est pas subventionné et fonctionne essentiellement avec des dons de la communauté que ce soit sous forme de dons en nourriture ou en argent;

CONSIDÉRANT que la principale source de revenus pour ce service est l'opération « Coup de cœur » tenue lors de la semaine de la coopération au mois d'octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie un soutien financier de 500 \$ au Centre d'Action Bénévole des Sources pour le service de soutien alimentaire La Manne dans le cadre de l'opération « Coup de cœur ».

QUE ce soutien financier doit être considéré comme ponctuel et non récurrent.

Adoptée

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

AUCUN

8. ADMINISTRATION ET FINANCE

2023-284

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2023

Après études et vérifications des listes des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour les mois de juillet et août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tel que ci-après décrits :

JUILLET 2023

- Administration municipale	2 012 703,14 \$
- Dépenses en immobilisations	- \$
Total du mois de JUILLET 2023:	2 012 703,14 \$

AOÛT 2023

- Administration municipale	1 508 178,88 \$
- Dépenses en immobilisations	- \$
Total du mois d'AOÛT 2023:	1 508 178,88 \$

Adoptée

2023-285

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2.0 DU PROGRAMME PRIMEAU

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a pris connaissance du guide sur les règles et normes PRIMEAU;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a présenté une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de renouvellement de conduites sur la 5^e Avenue et la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est nécessaire afin d'établir les droits et les obligations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du bénéficiaire relativement au versement de cette aide financière :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE monsieur Hugues Grimard, maire, soit autorisé à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi de l'aide financière pour le projet de renouvellement de conduites sur la 5^e Avenue et la rue Saint-Jean-Baptiste dans le cadre du volet 2.0 du PRIMEAU.

Adoptée

2023-286

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE ESTRIE-MONTÉRÉGIE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la Ville de Val-des-Sources souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu

QUE le préambule de cette résolution fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes, ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès au dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Val-des-Sources durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire inc., dont la Ville de Val-des-Sources joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes, ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée

2023-287

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE ANNUEL DE SOMUM SOLUTION

CONSIDÉRANT la soumission du 2 août 2023 pour le renouvellement de la licence annuelle du logiciel Somum;

CONSIDÉRANT que ce logiciel permet la diffusion d'informations aux citoyens via un système téléphonique ainsi que par courriel et message texte lorsqu'une situation d'urgence survient;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle le contrat de service annuel avec la compagnie Somum Solution inc. au montant de 6 714,73 \$ (taxes incluses) tel que stipulé dans la soumission du 2 août 2023.

Adoptée

2023-288

OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS À FNX INNOV INC. POUR UNE ÉTUDE DE STABILITÉ DES PENTES DANS LE CADRE DU PROJET DESTINATION VAL-DES-SOURCES 2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit procéder à la réalisation d'une étude géotechnique de la stabilité des pentes de la fosse à ciel ouvert de la Mine Jeffrey à l'emplacement du complexe hôtelier projeté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite également évaluer la pertinence d'une étude géotechnique complémentaire dans le cadre d'un développement immobilier pour le projet Destination Val-des-Sources 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu:

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le mandat à FNX INNOV inc. pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique de la stabilité des pentes de la fosse à ciel ouvert de la Mine Jeffrey au montant de 32 200 \$ (excluant les taxes).

Adoptée

2023-289

NOMINATION DE SARAH RICHARD À TITRE DE DIRECTRICE ADMINISTRATION ET FINANCES (DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE)

CONSIDÉRANT la réorganisation de la structure de la Ville de Val-des-Sources afin de tenir compte de l'évolution des enjeux municipaux;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réorganisation de la structure municipale, deux postes de direction générale adjointe sont créés, un premier pour l'administration et finances et un second pour le développement du territoire;

CONSIDÉRANT que Sarah Richard agit déjà comme Trésorière et greffière suppléante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE madame Sarah Richard soit nommée Directrice Administration et Finances. Madame Richard agira également comme directrice générale adjointe;

QUE madame Richard conserve le titre de trésorière et greffière suppléante;

QUE les conditions du poste seront redéfinies et intégrées dans la Politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel cadre de la Ville de Val-des-Sources en vigueur.

Adoptée

2023-290

VENTE POUR TAXES 2023

CONSIDÉRANT que la trésorière, madame Sarah Richard, a dressé une liste des immeubles dont les taxes imposées demeurent impayées, en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la Loi des cités et villes;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste produite par la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu:

D'ORDONNER au directeur général et greffier suppléant, Georges-André Gagné, de vendre les immeubles suivants à la salle du Conseil selon la procédure et les délais prévus dans la Loi sur les cités et villes.

Matricule	Taxes dues
9572-14-1686-5-000-0000	13 322,15 \$
9270-78-4725-4-000-0000	4 800,65 \$
9371-26-1009-1-000-0000	5 356,28 \$
9371-42-7574-5-000-0000	6 303,79 \$
9470-29-7329-1-000-0000	7 037,57 \$
9673-84-3489-1-000-0000	4 087,35 \$
9371-77-6121-2-000-0000	8 181,45 \$

D'AUTORISER le directeur général et greffier suppléant à enchérir au nom de la Ville de Val-des-Sources lors de la vente pour taxes.

Adoptée

2023-291

DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS – CONTES HISTORIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources (anciennement Asbestos) fêtera ses 125 ans de création en 2024 et que la Ville souhaite intégrer les souvenirs des aînés de la municipalité dans de cadre de ses festivités ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire créer un conte historique à partir des témoignages des aînés de la communauté et que pour ce faire, elle désire adresser une demande de financement au programme Nouveaux horizons pour les aînés ;

CONSIDÉRANT que pour recueillir les témoignages, un conteur sera mandaté pour visiter les résidences pour personnes âgées et autres lieux de rassemblement des aînés. Sous forme de tables de discussions et d'entrevues individuelles, le conteur viendra à la rencontre des participants et créera une ambiance qui engendrera des discussions précieuses entre les aînées et celui-ci.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adresse une demande de financement au Programme Nouveaux Horizons pour les aînées pour un montant de 25 000 \$ pour le projet Conte historique.

QUE la chargée de projets Eve Paradis, est autorisée à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande au programme Nouveaux horizons pour les aînés.

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à payer les sommes excédentaires nécessaires à la réalisation du projet s'il y a lieu.

Adoptée

9. TRAVAUX PUBLICS

AUCUN POINT

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-292

OCTROI D'UN MANDAT À GESTION 2000 ENR. POUR LES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SAISON HIVERNALE 2023-2024

CONSIDÉRANT que les patinoires du secteur Beausite et du Parc des Générations doivent être aménagées, entretenues, déneigées et surveillées pour la saison hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumissions pour l'entretien et la surveillance des patinoires a été réalisée auprès de trois entreprises et qu'une seule d'entre elles a signifié son intérêt à déposer une soumission ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Gestion 2000 enr. au tarif horaire de 27 \$ de l'heure pour remplir ce mandat;

CONSIDÉRANT que selon l'expérience des années précédentes ce mandat peut totaliser un montant de l'ordre de 33 129 \$, avant taxes, annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée le conseiller Jean Roy et résolu:

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la compagnie Gestion 2000 enr. Pour l'aménagement, l'entretien, le déneigement et la surveillance des patinoires extérieures du secteur Beausite et du Parc des Générations au tarif horaire de 27 \$ de l'heure pour la saison hivernale 2023-2024 ;

Adoptée

2023-293

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS – PROGRAMMATION AUTOMNE 2023 – PISCINE ET COURS EN SALLE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu:

D'AUTORISER l'embauche du personnel suivant au service des loisirs pour la programmation d'automne pour les cours de piscine et en salle :

Employé	Titre d'emploi	Salaire horaire
Cloé Grimard-Wilsey	Sauveteur-national et monitrice	20,00 \$
Coralie Lemelin	Sauveteur-national et monitrice	20,75 \$
Jessy Bastonnais	Sauveteur-national	21,25 \$
Adam Lampron	Sauveteur-national	19,75 \$
Kelly-Ann Giguère	Entraîneuse – piscine	30,00 \$
Amélie Fournier-Dubois	Entraîneuse – spinning	20,00 \$
Rémi Leroux	Responsable des activités loisirs	16,25 \$
Laura-Maude Marcoux	Préposée piscine	16,25\$

Leur salaire étant celui prévu à la politique de rémunération des employés du service des loisirs.

Adoptée

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AUCUN POINT

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUCUN POINT

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question des contribuables

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Pierre Benoit informe les citoyens que l'aréna est présentement ouvert à la population pour du patinage et hockey libre. Monsieur Benoit mentionne également que la deuxième couche d'asphalte sera faite au printemps pour les travaux des rues 5^e Avenue et Saint-Jean-Baptiste.

La conseillère Caroline Payer invite la population à participer aux activités des Journées de la Culture qui auront lieu à la fin du mois de septembre. Madame Payer participera le 13 septembre à une rencontre avec la Société d'habitation du Québec à Sherbrooke à propos des fusions d'office municipaux. En terminant, madame Payer sera du tournoi de golf de la Fondation de l'école secondaire de l'Escale cette fin de semaine.

La conseillère Isabelle Forcier participera au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) à Québec du 28 au 30 septembre prochain.

Le conseiller René Lachance s'affaire dans deux dossiers majeurs soit la négociation de l'Entente de travail des cadres et du personnel non syndiqués de la Ville de Val-des-Sources ainsi que le budget 2024. En terminant, monsieur Lachance invite la population à prendre connaissance de la programmation des loisirs dans le dernier bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres des citoyens.

Le conseiller Jean Roy recommence sa représentation dans les divers comités qu'il préside à la suite de la pause estivale.

En conclusion, monsieur le maire Hugues Grimard, remercie les gens de l'assistance pour leur participation à la séance.

2023-294

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 10.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, Directeur
général et Greffier suppléant**